

# Les derniers sportifs positifs à l'heptaminol

## **2013** – CYCLISME – Sylvain Georges (Fra) : « Afin de favoriser le drainage de mes jambes »

1. « L'Union cycliste internationale a annoncé le 15 mai que Sylvain Georges (29 ans) a fait l'objet d'un contrôle positif à **l'heptaminol** lors de la 7<sup>e</sup> étape entre Marina di San Salvo et Pescara (10 mai). Le Français, qui a aussitôt été suspendu par son équipe, avait terminé à la 95<sup>e</sup> place, à 8'18" du vainqueur, Adam Hansen, et occupait la 81<sup>e</sup> place au général. Le coureur d'AG2R La Mondiale n'a évidemment pas pris le départ hier matin. L'heptaminol, une substance utilisée pour améliorer la circulation sanguine, figure depuis longtemps sur la liste des produits interdits, bien qu'il soit vendu sans ordonnance dans les pharmacies en France. Parmi les sportifs positifs à ce produit figurent le Kazakh Dmitriy Fofonov, à la fin du Tour de France 2008, et le nageur Frédéric Bousquet en 2010. Fofonov avait écopé de trois mois de suspension, Bousquet de deux mois. Sylvain Georges, qui compte à son palmarès le Rhône-Alpes Isère Tour et le GP de Plumelec en 2011, a gagné une étape du Tour de Californie l'an dernier. Dans son communiqué, l'UCI a rappelé que Georges est maintenant en droit de réclamer une contre-expertise. « *Nous sommes évidemment attristé par cette nouvelle. C'est une connerie qui pénalise l'ensemble du groupe tant en termes d'image que d'un point de vue sportif* », a réagi Vincent Lavenu, le manager d'AG2R la Mondiale.

Le problème c'est qu'il s'agit du deuxième cas positif pour l'équipe en moins d'un an après le contrôle à l'EPO de Steve Houanard à l'automne dernier. AG2R est membre du MPCC (Mouvement pour un cyclisme crédible) dont les statuts précisent qu'une équipe « *membre confrontée à plusieurs cas de positivité dans l'espace de douze mois s'engage à suspendre temporairement son activité.* » »

[L'Equipe, 16.05.2013]

2. Le coureur d'AG2R la Mondiale adresse une lettre ouverte à la presse : « *Afin de favoriser le drainage de mes jambes, j'ai pris du Ginkor<sup>®</sup> Fort (un équivalent du Daflon<sup>®</sup>), un médicament en vente libre. Ce médicament contenait en très faible dose une molécule interdite, ce dont je n'avais pas conscience. Ma négligence a été de ne pas vérifier dans le détail la composition complète de ce produit et de ne pas en avoir référé au médecin de l'équipe (...) Je n'ai pas triché et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour prouver ma bonne foi.* »

[Le Dauphiné Libéré, 16.05.2013]

3. « Deux ans de suspension, c'est ce que demande l'UCI qui a fait appel de la sanction de six mois infligé par la Fédération française de cyclisme à Sylvain Georges, contrôlé positif à **l'heptaminol** le 10 mai sur le Giro puis licencié par AG2R La Mondiale. Le coureur s'insurge contre cet appel visant à requérir la même peine que pour des produits lourds (EPO) alors qu'il plaide la négligence et l'absorption de compléments alimentaires. »

[L'Equipe, 02.10.2013]

4. **Epilogue** – Le 11 juin à la suite de ce contrôle, il est licencié par son équipe. Il est suspendu six mois par la Fédération française de cyclisme. L'UCI fait appel devant le TAS qui porte la sanction à 18 mois ferme, du 10.05.2013 au 09.11.2014.

**COMMENTAIRES JPDM** – L'heptaminol est un médicament à visé cardiovasculaire qui ne se trouve pas légalement dans un complément alimentaire et qui, chez un cycliste professionnel, n'a aucun effet sur les jambes lourdes. C'est le Ginkgo biloba qui, aux côtés de l'heptaminol, entre dans la composition du Ginkor<sup>®</sup> Fort qui peut à la rigueur améliorer les jambes lourdes "d'un sédentaire".



Sylvain Georges, cycliste professionnel en 2008, 2011 et 2012-2013

**2016** – FULL-CONTACT – Yohan Lidon (Fra) : pris deux fois par la patrouille à moins d'un mois d'intervalle avec le même produit

**Résumé de la décision de l'AFLD :**

« Yohan Lidon (kick boxing) a été soumis à un contrôle antidopage effectué dans la nuit du 22 au 23 octobre 2016, à Saint-Fons (Rhône), à l'occasion du gala de muay thaï intitulé « *La nuit des challenges 16* ». Selon un rapport établi le 16 novembre 2016 par le *Département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage* (AFLD), les analyses effectuées ont fait ressortir la présence, dans les urines de l'intéressé, d'**heptaminol** à une concentration estimée à 132 800 nanogrammes par millilitre.

Yves Lidon a été soumis à un nouveau contrôle antidopage à l'occasion du gala de kick boxing intitulé « *Nuit des champions* », organisé dans la nuit du 19 au 20 novembre 2016 à Marseille (Bouches-du-Rhône). Les analyses effectuées ont fait ressortir la présence, dans les urines de l'intéressé d'**heptaminol** à une concentration estimée à 18 750 nanogrammes par millilitre.

Par un courrier recommandé daté du 30 novembre 2016, le Président de la FFKMDA a informé l'athlète qu'une décision de suspension provisoire, à titre conservatoire, avait été prise à son encontre. Les instances disciplinaires compétentes en matière de dopage de la FFKMDA n'ayant pas statué dans les délais qui leur étaient impartis, l'AFLD a été saisie d'office pour instruire le dossier.

Par une décision du 5 octobre 2017, l'AFLD a décidé de prononcer à l'encontre de Yves Lidon la sanction de l'interdiction de participer **pendant six mois** aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de kick-boxing et disciplines voisines (karaté, boxe, savate, lutte, judo, etc.)

La décision a été adressée par lettre recommandée au sportif le 30 octobre 2017. Déduction faite de la période déjà purgée par l'intéressé en application de la décision de suspension provisoire, à titre conservatoire, prise à son encontre le 30 novembre 2016 par le Président de la FFKMDA, Yves Lidon sera suspendu jusqu'au 14 mars 2018 inclus. » [AFLD – séance du collège de l'AFLD du 05.10.2017.]

Finalement, Lidon sera écarté des tapis du 30.11.2016 au 14.03.2018, soit 15 mois 14 jours.



**Yohan Lidon, 3 fois champion du monde de Muay-Thai et K1 et de kick-boxing**

**2018** - **FULL-CONTACT - Thomas Girot (Fra) : dix-huit mois hors des tapis pour une crise hémorroïdaire**

Selon le rapport de l'AFLD, dans la nuit du 13 au 14 janvier 2018, Thomas Girot (spécialiste de full-contact plusieurs fois champion de France en moins de 75 kg), a été soumis à un contrôle antidopage à Wattrelos (Nord) à l'occasion de la 12<sup>e</sup> édition de la manifestation de karaté intitulée *Challenge TTTX III*. Le résultat du 8 février rendu par le *Département analytique de l'AFLD* a révélé la présence d'**heptaminol** à une concentration estimée à 1 447 nanogrammes par millilitres. Le spécialiste de kick-boxing, lors du contrôle, n'a pas mentionné qu'il suivait un traitement quelconque et qu'il avait une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour le *Ginkor<sup>®</sup> Fort*, le médicament responsable du test positif. Face à une crise hémorroïdaire et sur les conseils d'un pharmacien, sans prescription d'un médecin, Girot a absorbé douze comprimés en 24 heures avant le test de l'AFLD. Finalement, l'opérateur sur machine à Peugeot-Sochaux, a par l'instance française, été écarté des tapis dix-huit mois, du 13 juillet 2018 au 13 janvier 2020 sans pour autant l'admettre de gaité de cœur, Girot estimant que : « *Deux ans de suspension pour des hémorroïdes, ça fait mal au c...* ».

Alors que Thomas Girot est suspendu par l'AFLD **jusqu'au 13 janvier 2020** et qu'une personne proche du dossier fait état en juin 2020 d'une '*fin des deux ans de pénalité*', *L'Est Républicain*, dans sa livraison du **16 novembre 2019**, informe ses lecteurs que le week-end dernier (9-10 novembre) à Milan (Italie), Thomas Girot décroche sa huitième ceinture et le titre mondial WFC en full-contact catégorie moins de 75 kg. Visiblement, les sanctions de l'AFLD ne concernent que les compétitions hexagonales !

Ce mic-mac des réglementations n'est pas très efficace pour combattre le dopage.

**Dr JPDM**



**Thomas Girot, 6 fois champion de France et 3 fois vainqueur de la Coupe de France de full-contact ; Champion du monde WKL en 2015... Champion du monde WFC en 2019 alors qu'il est suspendu pour dopage par l'AFLD !**

**2021 – ATHLÉTISME - Susan Kipsang-Jeptoo (Fra) : suspendue 18 mois et ses problèmes avec la réglementation des substances illicites ne sont pas terminés**

« La marathonnienne Susan Kipsang-Jeptoo vient d'être suspendue pour une durée de 18 mois après un contrôle positif à l'**heptaminol** (stimulant) par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Kipsang-Jeptoo (35 ans) a été contrôlée positive le 4 septembre 2021, à l'occasion de sa deuxième place sur les Championnats de France du 10 km à Langueux ( Côtes-d'Armor) selon l'AFP. D'origine kényane, Susan Kipsang-Jeptoo avait été naturalisée française en 2019 et court depuis sous les couleurs de l'équipe de France. Elle était la seule athlète tricolore au départ du marathon des JO de Tokyo en août 2021 (38<sup>e</sup> à l'arrivée). Elle avait, par ailleurs, été mise en examen le 14 octobre dernier par le parquet de Roanne (Loire), ainsi que son mari et son ancien entraîneur, notamment pour obtention et détention illicite **de substances classées comme psychotropes.** »

[L'Equipe, 12.07.2022]



**Susan Kipsang-Jeptoo (d'origine Kényane, naturalisée française en 2019), marathonnienne sélectionnée aux JO de Tokyo en 2021 (38<sup>e</sup>)**

**2021 – RUGBY – Morgan Rubio (Fra) : près d'un an d'instruction pour connaître la**

## **sanction prononcée par l'AFLD**

Texte du journaliste Alexis Danjon : « **L'ailier de Tarbes Morgan Rubio a été contrôlé positif à l'heptaminol.** Suspendu deux ans par l'AFLD à la suite d'un contrôle antidopage l'année dernière, Morgan Rubio, ailier du Stade Tarbes Pyrénées rugby (Nationale), était positif à un stimulant, l'heptaminol.

Morgan Rubio a disparu des feuilles de match du Stade Tarbes Pyrénées rugby depuis le 12 février dernier et une défaite sur la pelouse de Valence-Romans (24-43). L'emblématique ailier du club de Nationale (D3) purge depuis une suspension de deux ans pour dopage. Un coup dur pour le joueur, qui avait encore deux ans de contrat. En son absence, son club a perdu trois des quatre matches qu'il a joués, contre le RC Massy Essonne (14-24), le Stade Niçois (6-50) et l'US Dax (27-29). Rubio a été contrôlé positif à l'heptaminol l'année dernière, au sortir d'un match contre Dijon le 17 avril 2021. Ce médicament est un stimulant du système cardiovasculaire. Préconisé dans le traitement de l'hypotension orthostatique (sensation d'étourdissements lors du passage brusque de la position couchée ou assise à la position debout), il agit sur la contraction de la fibre musculaire, en particulier sur celle du cœur. L'heptaminol est en vente libre, sans ordonnance. Mais, comme tous les stimulants, il est inscrit dans la liste des produits interdits par l'Agence mondiale antidopage.

### **Suspendu jusqu'au 26 janvier 2024**

La commission des sanctions de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), qui a notifié sa sanction au joueur le mois dernier, quelques jours après son 31<sup>e</sup> anniversaire, aura mis près d'un an avant de décider de sanctionner Rubio, pur produit du Stade Tarbes Pyrénées rugby. Il évolue en effet au club depuis ses 15 ans. Il est suspendu jusqu'au 26 janvier 2024 inclus. Pendant ces deux prochaines années, il lui sera interdit de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement de toute manifestation sportive donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature, ainsi qu'aux entraînements. Il ne pourra pas non plus exercer de fonction de personnel d'encadrement, ou toute activité administrative, au sein d'une Fédération ou d'une Ligue professionnelle, ni de prendre part à toute autre activité organisée par une Fédération sportive, une Ligue professionnelle ou un de leurs membres, ou le comité national olympique et sportif français, ainsi qu'aux activités sportives impliquant des sportifs de niveau national ou international et financées par une personne publique, à moins que ces activités ne s'inscrivent dans des programmes ayant pour objet la prévention du dopage.

[L'Equipe, 18.03.2022]



**Morgan Rubio**